



LIGUE
REUNIONNAISE
DE FOOTBALL

LA RÉGIONALE DE VALIDATION DES DOSSIERS ET CONTROLE DES COMPTES

Extrait du Procès-verbal n°11 du 26 février 2019
Siège LRF – Saint-Denis

Présents : MM. Bernard PARIS– Axel VILLENDEUIL – Zouber HATIA - Johny LENCLUME-
Karl MOULTSON

Administratif : Mme Ruphine DAVERY

Secrétaire de séance : M. Axel VILLENDEUIL

I- DOSSIERS DES CLUBS DE D1

a)-Vu le mail du Service Comptabilité en date du 25 février 2019

-Le club **SS CHARLES DE FOUCAULD** ayant régularisé sa situation financière auprès de la Ligue Réunionnaise de Football et de ce fait étant régulièrement engagé pour la saison 2019

La Régionale décide que les joueurs démissionnaires de ce club, à compter du 27 février 2019, verront leur licence frappée du cachet « Mutation »

b) Vu les éléments nouveaux apportés par les clubs ENTENTE FOOTBALL ENTRE DEUX et AMICALE CHALOUBE ST LEU

La Régionale, à titre exceptionnel, décide de les réintégrer aux compétitions à compter du 27 février 2019, sous réserve qu'ils règlent leurs dettes (engagement + dettes) à la Ligue ainsi que la provision pour la saison 2019 égale à au moins 50% du montant des licences 2018

La Régionale décide que les joueurs démissionnaires de ce club, à compter du 27 février 2019, verront leur licence frappée du cachet « Mutation »

La décision prise ce jour est susceptible d'appel devant le Comité Directeur de la LRF dans les conditions de forme et délais prévues à l'art 51 du Règlement Intérieur de la Ligue Réunionnaise de Football.

Le Président


M. Bernard PARIS